

Du bon usage des lois après l'accident

► Défenseure des victimes d'accidents de la route depuis plus de 10 ans, l'avocate marseillaise, Jehanne Collard, a longtemps prêché dans un désert d'indifférence, s'insurgeant contre le laxisme de l'appareil judiciaire français à l'endroit des chauffards.

Parce qu'on trouvait souvent les meilleures excuses à leur comportement, la route a été le dernier endroit



où l'on pouvait tuer autrui en toute irresponsabilité sans risquer la prison. Aujourd'hui que la tendance s'est inversée, les victimes n'ont pas moins besoin d'être conseillées, épaulées, soutenues dans leurs démarches auprès des tribunaux. Car obtenir justice après avoir été victime d'un accident de la route demeure une épreuve longue, douloureuse et sans garantie de résultat.

A force d'arpenter les couloirs des tribunaux de police et de plaider la cause des victimes en correctionnelle, Jehanne Collard a appris à déjouer tous les pièges de la procédure, toutes les ruses des voyous du volant et de leurs défenseurs. Dans "Accidentés de la route - vos droits", elle décortique la loi, en explore les méandres et explique comment se coltiner les magistrats, les chauffards et les autres, de l'accident jusqu'au procès. Un livre clair, utile et exhaustif dont on souhaiterait que personne n'ait jamais besoin.

N.V.

• "Accidentés de la route - vos droits", de Jehanne Collard, aux éditions Albin Michel. 280 pages, 18 €